

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 23 janvier 2025

Convocation du 16 janvier 2025.

Ordre du Jour :

- Bâtiments : devis peinture et divers travaux
- Achat de matériel : devis broyeur à végétaux d'occasion
- Contrat de travail d'un agent technique
- Régularisation des heures effectuées pour le ménage de l'école
- Tarif location de la salle des fêtes et chauffage
- Convention prêt de la salle du yoga
- Élaboration du plan local d'urbanisme (débat sur les orientations générales du PADD)
- Révision des participations de l'Apic
- Questions diverses.

Présents : Mmes Fontaine Nathalie, Guille Florence, Boucaud Martine, MM. Chérat Patrick, Roy Didier, Bret Wilfried, Camus Thierry, Brochon François, Ovide Bruno, Boissard Vivien, Belaud Bernard, Chaignier Nicolas.

Absents excusés : Mmes Sorin Martine avec un pouvoir pour M Chérat Patrick, Lamothe Micheline, Fontaine Nathalie, M. Noël Régis.

Secrétaire de séance : Mme Guille Florence.

Président de séance : M. Chérat Patrick.

Ouverture de la séance à 20h30.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024 à l'unanimité des membres présents.

Bâtiments

Devis peinture.

Les volets en bois du bâtiment situé au 28 avenue de la République méritent d'être repeints afin de les préserver des intempéries.

A notre demande, l'ATEL (Association Travail Environnement Local) basée à Consac, nous a fourni un devis pour ces travaux. Ce chantier d'insertion développe ses activités autour de plusieurs supports.

Ses prestations sont l'entretien des espaces verts et naturels, et du patrimoine bâti.

Le devis comprend la pose d'un échafaudage, la dépose et la repose des volets, le ponçage, le nettoyage et la mise en peinture y compris de la grille en métal de la main courante (fourniture de la peinture par la commune). Montant du devis : 3 121,05 €.

Les réparations éventuelles des volets devront être faites avant les travaux de peinture.

Ces travaux pourront se réaliser dans l'été.

Le Conseil municipal accepte les conditions et le devis de l'Atel.

Devis remplacement chauffe-eau.

Le logement du 28 C avenue de la République est occupé par une locataire qui s'est aperçu d'une fuite d'eau provenant de la cuve du chauffe-eau. Après vérification par un professionnel, l'appareil doit être remplacé. A notre demande, un devis a été proposé par l'entreprise Thermique Roy pour son remplacement. Il s'agit d'un chauffe-eau électrique mural de 150 litres ATLANTIC avec résistance Stéatite et protection par anode de magnésium monophasé d'un montant de 699,31 € TTC y compris la dépose de l'ancien.

Le Conseil valide ce devis.

Devis révision annuelle desherbeuse à eau chaude.

Montant du devis : 1 366,00 € validé par le Conseil Municipal.

Devis travaux école et gendarmerie.

A l'école, pour la pose d'une gâche électrique au portillon de l'entrée et sortie des enfants.

A la gendarmerie, pour divers travaux électriques de protection suite à la visite sécurité annuelle des locaux. Montant du devis : 1 078,37 € TTC validé par le Conseil Municipal.

Achat d'un broyeur à végétaux.

Lors de la taille des arbres et d'élagage sur la commune, le volume des branchages nous oblige à le transporter sur notre dépôt de l'ancienne carrière. Plus tard, nous devons le faire brûler. Cette méthode n'est plus acceptable car le brûlage des végétaux est interdit pour tous, sauf à titre exceptionnel avec l'autorisation du Maire.

A la précédente réunion, nous avons évoqué de faire l'acquisition d'un broyeur à végétaux. La commune de Mirambeau nous offre la possibilité de louer leur broyeur équipé sur un tracteur avec le chauffeur à la journée. Une convention entre les 2 communes doit être passée pour réserver l'utilisation de ce matériel. Après réflexion, nos besoins sont essentiellement utiles pour effectuer du petit broyage à végétaux ponctuellement. Le broyat pourra nous servir de paillage sur les massifs ou autre.

M. le Maire a appris que l'Atel en possédait un et qu'elle désirait le vendre car elle ne l'utilise plus. Il s'agit d'un broyeur équipé d'un moteur thermique posé sur un châssis roulant, facilement transportable sur les chantiers. Ce matériel vient juste d'être révisé par un professionnel et le prix de vente proposé est de 3 500 € correspondant au prix du marché d'occasion. Il avait été acheté en 2010 au prix de 8 400 € et il a très peu servi. Le Maire, 1 adjoint et 1 conseiller se sont déplacés pour le voir. Cela leur a paru être une bonne affaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de faire cet achat dans les conditions proposées.

Mme le Maire de Consac, Présidente de l'Atel, souhaiterait pouvoir l'utiliser en cas de besoin sur sa commune. Une convention pourrait être établie pour leur louer à la journée. Le Conseil Municipal donne son accord, le montant de la location sera déterminé le moment venu.

Contrat de travail agent technique.

M. Chantereau Nicolas occupe un poste d'agent technique depuis le 1^{er} septembre 2024 pour une période d'essai de 3 mois reconduite de 3 mois supplémentaires. Son contrat de travail avait été fixé à 24h00 hebdomadaires.

Ses compétences en mécanique et soudure sont appréciées pour l'entretien du matériel.

Il s'adapte aux autres tâches pour l'entretien paysager, sur la voirie et dans les bâtiments.

A l'issue de sa période d'essai et à compter du 1^{er} mars, M. le Maire propose de le recruter pour une durée déterminée de 2 ans avec le statut de contractuel et d'un contrat de travail de 32h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'employer M. Chantereau Nicolas dans les conditions proposées par M. le maire.

Régularisation des heures effectuées pour le ménage dans l'école.

Mme Ravet Katy occupe le poste d'agent de service pour la cantine et le ménage de l'école toute l'année.

Une confusion sur les horaires à faire pour le ménage de l'école s'est produite lors de l'établissement de son planning au moment de la prise de sa nouvelle fonction en 2021. Lors de la révision de sa fiche de poste pour la mise en place du RIFSEP, nous nous sommes aperçus de cette erreur et il était nécessaire de réactualiser son contrat de travail.

A la réunion du 22 octobre 2024, le Conseil Municipal a donc accepté de modifier son contrat de

travail hebdomadaire de 27/35ème à 32/35ème à partir du 1er janvier 2025.

Pour le rattrapage des heures effectuées non payés, le Centre de Gestion propose de faire un échéancier pour le paiement de ces heures mensuellement.

Après avoir pris connaissance du montant et des conditions pour la régularisation des heures, charges comprises, le Conseil Municipal en a délibéré et décide d'accepter de payer les heures effectuées par Mme Ravet Katy étalées selon le planning établi.

Tarifs location salle des fêtes.

M. le Maire explique que nous avons chaque année des frais pour la vérification des installations électriques, gaz, extincteurs, alarme incendie, entretien de la hôte qui débouchent sur des petites interventions à chaque fois. La salle des fêtes est prêtée gracieusement aux associations pour les diverses animations et nous nous en réjouissons. Toutefois les tarifs de la location pour les habitants de la commune ou de l'extérieur doivent être réactualisés, ils ne couvrent pas toujours les charges de l'entretien, du prix de l'électricité, de l'eau, du gaz, de tous les frais engagés.

Après discussion, le Conseil choisit d'augmenter les tarifs de location comme suit :

Habitants hors commune ou associations hors commune	Sans chauffage	Avec chauffage
Location week-end	200,00 €	250,00 €
Vin d'honneur	100,00 €	125,00 €
Habitants de la commune	Sans chauffage	Avec chauffage
Location week-end	100,00 €	150,00 €
Vin d'honneur	50,00 €	75,00 €
Jeunes de - 21 ans de la commune	Sans chauffage	Avec chauffage
		50,00 €
Associations communales		
Assurance	Attestation annuelle	
Caution	500,00 €	
Forfait chauffage par location si nécessaire	50,00 €	

Lors du contrat pour la location il devra être fourni :

- Un chèque de caution de 500 € à l'ordre du Trésor Public
- Une attestation d'assurance mentionnant les dates de location.

Le chèque de caution sera remis avec l'attestation d'assurance lors du paiement à la mairie avant la remise des clés. Un état des lieux se fera avec un responsable de la commune avant et après la location.

La caution sera restituée ou renvoyée par courrier après une vérification d'un responsable de la commune.

S'il s'avère un manquement aux engagements du locataire, une facture lui sera adressée pour la remise en état d'intégrité et de propreté des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2025.

- **de louer à une seule personne ou à une association**
- **les réservations s'effectueront uniquement à la mairie aux heures d'ouverture.**

Convention prêt de la salle des fêtes à l'association VARANASI pour l'activité du YOGA.

Mme Malineau Hélène, présidente de l'association, désire occuper la salle des fêtes pour des cours

de yoga 1 fois par semaine toute l'année. M. le Maire propose de revoir la convention pour le calcul des frais de chauffage. En effet, durant la période froide de l'hiver, le tarif EJP avec les heures de pointe augmente considérablement le coût. Mme Malineau assume à devoir payer plus cher durant ces jours de pointe. Un relevé du compteur sera effectué par nos soins avant et après l'utilisation de la salle par l'association. M. le Maire propose de revoir les conditions de la participation forfaitaire convenue lors d'une réunion précédente, pour l'utilisation du chauffage payable chaque trimestre. La situation sera régularisée en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les conditions et charge M. le Maire de signer la nouvelle convention avec Mme Malineau Hélène, indiquant la somme forfaitaire de 1 000 € annuelle pour les frais du chauffage, payable chaque trimestre, soit 250 € puis régularisée en fin d'année. En cas d'arrêt de l'activité et de la rupture de la convention, les sommes dues devront être réglées.

Révision de notre participation à l'APIC de Nieul le Virouil.

M. le Maire rappelle que nous avons pris une délibération afin de prendre en charge une partie des frais de la garderie des enfants par les familles de notre commune. En l'absence de Centre de loisirs dans notre secteur, les parents inscrivent leurs enfants à l'Apic de Nieul le Virouil. A compter du 1^{er} septembre 2025, nous espérons pouvoir accueillir les enfants à St Thomas de Cônac au nouveau Centre de Loisirs. Nous ne participerons plus à ce moment-là à notre aide financière de l'Apic.

PLU : Débats PADD.

Un document a été remis à chaque conseiller. Il relate toutes les orientations générales d'un PADD. Des ateliers ont eu lieu avec une commission des élus, accompagnés par un conseiller du bureau d'étude Cittanova, l'instructeur de notre PLU.

Un débat doit se faire au sein du Conseil Municipal en prenant connaissance de l'avancement de ces travaux. Avant de prendre une délibération, nous devons enrichir ce document afin de le transmettre au bureau d'étude.

Après avoir fait la lecture du document, déjà enrichi par le résultat du travail par la commission des élus, lors des ateliers avec l'instructeur du bureau d'études Cittanova, le Conseil Municipal en a débattu et valide ce document en choisissant de souligner certains points importants.

Le résultat sera transmis au bureau d'étude pour permettre la continuité de l'instruction du PLU.

Questions diverses.

SCI les Lavandières :

Notre proposition pour l'achat d'un bâtiment place de l'abattoir n'a pas été retenue. Actuellement, un arrêté de péril est en cours car il représente un danger en cas d'effondrement. Les propriétaires ont été mis en demeure pour consolider ce bâtiment. Affaire à suivre.

Préparation budget prévisionnel :

pour travaux voirie et bâtiments.

Visite de la voirie par la commission prochainement.

Visite des bâtiments par la commission prochainement.

Invitation à une réunion par la société AGRISEM basée à Saintes les 06 et 07 mars.

Il s'agit d'une information sur une technique de végétalisation des sols pour lutter contre le réchauffement climatique.

Invitation des St Cyr de France par les communes de St Cyr des Gats et St Cyr en Talmondaïs.

Les réservations à l'hôtel de Ste Hermine doivent se faire dès maintenant pour ceux qui souhaitent se déplacer les 26, 27, 28 septembre pour ce rassemblement.

Invitation à l'AG de la Médiathèque le 29 janvier à 18h.

Invitation à l'AG des Cagouilles Taillonnaises le 02 février à 10h30 dans la salle des fêtes.

Invitation à l'AG du Comité des fêtes dans la salle de la mairie. Date non déterminée.

Proposition de la CDCHS :

Estivales 2025 pour un concert le 26 juillet. Cette date a été retenue.

Lors de la remise des colis de Noël aux anciens, nous avons reçu des remerciements de leur part.

Fin de séance à 23h30

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Patrick CHERAT		Martine SORIN	
Didier ROY		Thierry CAMUS	
Micheline LAMOTHE		Nicolas CHAIGNIER	
Wilfried BRET		Florence GUILLE	
Vivien BOISNARD		Martine BOUCAUD	
Bernard BELAUD		Nathalie FONTAINE	
François BROCHON		Bruno OVIDE	
Régis NOEL			

Délibération prises :

- 2025- 01 Achat broyeur à végétaux
- 2025- 02 CDD CHANTERAU
- 2025- 03 Régul heures RAVET
- 2025- 04 Tarif SDF
- 2025- 05 Convention SDF VARANASI